



CD UZERCHE



Le 30 juillet 2019

FEU AU QUARTIER DISCIPLINAIRE

Le 29 juillet 2019 vers 14h30, un détenu, non content de sa situation au Centre de Détention, n'a rien trouvé de mieux à faire après 4 jours de grève de la faim, que de mettre le feu au Q.D.

L'incident a nécessité le déclenchement du "protocole feu de cellule" avec la mise en place d'une équipe d'intervention afin de secourir la personne détenue.

Cet incendie, spectaculaire par la densité des fumées chaudes présentes, a été maîtrisé par les agents présents malgré que juste avant d'intervenir les surveillants se rendent compte que seulement deux A.R.I. étaient présents.

Nous tenons à rappeler à notre Direction que depuis 2013 les armoires incendies doivent comporter 3 A.R.I., 3 vestes de feux, 3 paires de gants ainsi que 3 casques type M.O..

Mais le pire n'est pas là... Les agents ont dû être évacués vers l'hôpital sous oxygène afin de vérifier une éventuelle intoxication due aux fumées car encore une fois nous détenons au sein du C.D. du matériel pour effectuer cette mesure qui ne fonctionne pas.

N'aurait-il pas été judicieux de demander à l'infirmerie de nous prêter celui qui a été utilisé pour la personne détenue ? Cela aurait certainement évité un voyage vers l'hôpital pour les agents et permis de ne pas découvrir les postes qu'ils occupaient. Heureusement pour nos collègues les résultats étaient négatifs.

Les Bureaux SPS et FO souhaitent féliciter les agents qui en intervenant rapidement avec professionnalisme ont permis d'éviter un drame.

Cependant, **les bureaux SPS et FO** souhaitent interpeller la Direction sur le fait qu'il y a eu encore une fois un souci de matériels. Cet aspect doit être considéré le plus rapidement possible afin que les agents puissent intervenir à l'avenir avec un maximum de sécurité et leur permettre d'avoir une meilleure prise en charge notamment à l'issue de ce type d'incident.

Nous souhaitons rappeler que les formations mises en place sont obligatoires pour tous les personnels de tous corps confondus.

D'autre part, comment suite à un incendie de cellule, peut-on demander aux agents de remettre la personne détenue dans la même cellule sans respecter la réglementation ???

Les bureaux locaux SPS et FO